

CHAMPIONNAT DE PITBIKE 2023 BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Ce Championnat se déroulera conformément au Code Sportif FFM, sauf définitions particulières du présent règlement.

CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Ligue de Bourgogne Franche Comté met en compétition pour 2023 un Championnat de Pitbike.

Six catégories à l'intérieur de ce Championnat.

Un titre de Champion de Bourgogne Franche Comté sera décerné dans les catégories suivantes:

- Open,
- Vétéran,
- Féminine,
- Espoir,
- Semi auto,
- Big mini.

Le nombre de pilote peut varier. Un maximum de 14 pour une piste de 250m, plus 1 pilote par 25m avec un maximum de 45 pilotes si la configuration de la piste le permet (Article 72 – F).

Tous pilotes licenciés ou avec une licence une manifestation peuvent participer aux épreuves.

Seuls les pilotes licenciés BFC pourront participer au classement du Championnat.

Exception pour les pilotes étant licenciés dans un club national (ex: CMPN), et les pilotes appartenant à un club extérieur à la Ligue Bourgogne Franche Comté organisant une épreuve pour le Championnat.

Le jour d'une épreuve, un pilote engagé dans une catégorie pourra participer dans une seule autre catégorie, seulement si le temps de repos entre la première catégorie et la seconde catégorie est supérieur à 30 mn.

CATÉGORIES	CYLINDRÉES	LICENCES OBLIGATOIRES	AGES REQUIS MINI/MAXI
ESPOIR	110cc 4T à 150cc 4T	NJ3+ Guidon Or NJ3C NCO	11 à 15 ans
FEMININE	110cc 4T à 190cc 4T	NJ3+ Guidon Or NJ3C NCO	Dès 11 ans
SEMI AUTO	88cc 4T à 125cc 4T	NJ3+ Guidon Or NJ3C NCO	Dès 11 ans
BIG MINI	125cc 4T à 190cc 4T	NJ3+ Guidon Or NJ3C NCO	Dès 11 ans
OPEN	125cc 4T à 190cc 4T	NCO	Dès 15 ans
VETERAN	110cc 4T à 10cc 4T	NCO	Dès 38 ans

1. Catégorie Open : 1^{er} pilote NCO

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO ou Internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Catégories et cylindrées (à partir de 15 ans révolus) :

- De 125^{cc} jusqu'à 190^{cc} (*suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique*)

Plaques numérotées acceptées :

- Fond noir / numéro blanc .

2. Catégorie Vétérane : 1^{er} pilote NCO

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO ou Internationale ayant **38 ans à sa prise de licence**. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Catégories et cylindrées (à partir de 38 ans):

- De 110^{cc} jusqu'à 190^{cc}

Plaques numérotées :

- **Fond jaune / numéro noir .**

3. Catégorie Féminine : 1^{ère} pilote NJ3, NJ3C, NCO

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, toutes les coureuses titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO ou Internationale. Les pilotes licenciées FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Catégories et cylindrées (à partir de 11 ans avec guidon d'or):

- De 110^{cc} jusqu'à 190^{cc}

Plaques numérotées :

- **Fond rose / numéro blanc .**

4. Catégorie Espoir : 1^{er} pilote NJ3, NJ3C

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C ou Internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Catégories et cylindrées (à partir de 11 ans avec Guidon d'Or et moins de 15 ans à la première épreuve):

- De 110^{cc} jusqu'à 150^{cc} (suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique)

Plaques numérotées:

- Fond blanc / numéro noir.

5. Catégorie Semi Auto: 1^{er} pilote NJ3, NJ3C, NCO

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, ou Internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Cette catégorie n'aura lieu que sur les circuits typiquement adaptés à cette catégorie (circuit pitbike).

Catégories et cylindrées (à partir de 11 ans avec guidon d'or):

- De 88^{cc} jusqu'à 125^{cc} *semi-automatique*

Plaques numérotées:

- **Fond vert / numéro blanc .**

6. Catégorie Big mini: 1^{er} pilote NJ3, NJ3C, NCO

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO ou Internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Moto Cross.

Catégories et cylindrées (à partir de 15 ans révolus) :

- De 125^{cc} jusqu'à 190^{cc} (suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique)

Plaques numérotées acceptées :

- **Fond noir / numéro jaune .**

Art.1 - ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h00, et le matin de l'épreuve de 6h45 à 8h00. Pour les épreuves nocturnes, ils se feront le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

Dès son arrivée, le pilote **devra passer personnellement** au contrôle administratif et présentera sa licence 2023 et un justificatif d'identité. Il retirera une fiche "Contrôle Technique" qui sera à compléter et se dirigera vers les Contrôleurs Techniques avec sa ou ses machine(s) et ses équipements à contrôler. Il ira ensuite retirer un transpondeur.

Art. 2 – NUMEROS DE COURSE

Le numéro de course devra être demandé via engage-sports avant de pouvoir s'inscrire, il sera attribués au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat et le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. **La demande de numéro doit être suivie d'une inscription dans les 60 jours, au-delà, la demande de numéro ne sera plus valable.** Le pilote devra refaire une demande.

Une procédure de demande de numéro sera publiée sur le site de la Ligue, elle devra être respectée.

Les pilotes participant aux épreuves d'un Championnat et/ou Trophée de France Pitbike, qui auront déjà obtenu leur n° par la FFM pourront prétendre rouler dans le Championnat régional avec ce même numéro. Les pilotes de la Ligue Bourgogne Franche-Comté feront une demande particulière par mail au délégué. Le délégué se chargera de bloquer, puis d'attribuer les numéros aux pilotes concernés. Les pilotes non licenciés dans un club de la Ligue BFC et désirant obtenir un numéro pour les courses de Bourgogne Franche-Comté, devront aussi faire une demande auprès du délégué afin d'obtenir la validation de ce numéro. Passé la date évoquée par la procédure plus aucun pilote ne pourra prétendre être prioritaire pour l'attribution d'un numéro !

Art. 3 - ENGAGEMENT

A partir du 01 février 2023, les engagements seront ouverts aux pilotes souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves. Le droit d'engagement sera de 40€. Les pilotes d'un club de Bourgogne Franche Comté **sont prioritaires jusqu'à 1 mois avant l'épreuve**, tout comme un pilote dans un club national ou club organisateur d'une épreuve de Ligue BFC s'il ne participe pas à un autre Championnat de Ligue. Passé ce délai, les pilotes extérieurs pourront s'inscrire suivant le nombre de places restantes. **Les pilotes seront sélectionnés en fonction de la date d'inscription.**

Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront retenues en tant que "**RESERVISTES**", **sans promesse de place. Une liste d'attente de 5 pilotes maximum suit après le nombre d'inscrits atteint.**

Les inscriptions aux épreuves devront être **faites avant le mercredi soir 23h59 précédant l'épreuve (J-3)** se déroulant le dimanche et **avant le mardi soir 23h59 précédant l'épreuve (J-3)** se déroulant en semi-nocturne le samedi soir.

Les pilotes non-inscrits dans le délai se présentant le samedi ou le dimanche seront refusés.

Les licences "1 manifestation" pilotes (**non prioritaires**) sont à prendre sur le site de la FFM, aucune licence ne sera délivrée le samedi ni le dimanche sur le lieu de l'épreuve.

Pour tout autre point, se référer à l'article 7 du Règlement Général MotoCross.

Art. 3.1 - MODALITE

Jusqu'à 12 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 40€
Moins de 12 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 60€
OU S'ENGAGER ?	Sur www.ffm.engage-sports.com . Pour demander des informations, contactez le responsable : Mr. Jérôme GABETTE : 06.78.47.19.60 / pitbike.bourgogne@yahoo.fr
COMMENT ?	Créer un profil. Demandez votre numéro de course sur www.ffm.engage-sports.com . (Si le numéro n'apparaît plus dans la grille, cela signifie qu'il est déjà attribué). Celui-ci sera validé ou modifié par le délégué Pitbike. Une fois validé, vous pourrez faire vos inscriptions. <i>Après validation de votre numéro de course, vous avez 60 jours pour vous inscrire à une épreuve sous peine que votre numéro ne soit plus valable.</i>
DELAÏ	Le mercredi précédent la manifestation à 23h59 (J-3 avant la course). Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible. <i>Un pilote ne pourra pas rouler si son nom ne figure pas sur les listes des engagés.</i>

Une confirmation d'engagement sera envoyée au pilote via www.ffm.engage-sports.com si la procédure en ligne a bien été respectée.

Règlement par CB : une caution automatisée de 100€ est appliquée. Le pilote recevra une confirmation d'engagement si la procédure en ligne a bien été respectée.

La caution par CB garantie la restitution du transpondeur le jour de la manifestation et garantit un bon comportement du participant, si une de ces clauses n'est pas respectée, la caution pourra être encaissée.

Toute absence du pilote devra être signalée au Responsable, **par courrier ou par mail jusqu'au matin de l'épreuve**. Les messages vocaux ne seront pas pris en compte. En cas d'absence injustifiée, le règlement de l'engagement sera encaissé. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de MotoCross. Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

Le Responsable transmettra la liste des engagés au Club Organisateur le plus tôt possible en confirmant les numéros affectés ainsi qu'au Responsable chronométrage de l'épreuve s'il lui a été communiqué.

Art. 3.2 - DESISTEMENT / FORFAIT

Un pilote désireux d'engager une procédure de désistement devra impérativement :

- Se déclarer forfait sur Engage-Sports pour l'épreuve concernée. Si le désistement impacte plusieurs courses, il faut faire une demande de forfait pour chacune des épreuves.
- L'engagement sera remboursé que si le forfait est déclaré sur Engage-Sports plus de 8 jours avant l'épreuve.
- A moins de 8 jours, l'engagement sera remboursé que si le forfait est d'origine médicale, et/ou familial grave. Dans tous les cas, il doit être accompagné d'un certificat médical daté d'avant l'épreuve, et/ou d'un document officiel.
- Ce certificat médical, et/ou document officiel, devra impérativement être fourni au Délégué du Championnat ou au Président de la Commission MX **avant** le samedi précédent l'épreuve.

Le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.
Les cas litigieux seront examinés par la Commission MX.

Un pilote participant à une course alors qu'il n'aurait pas l'autorisation de son médecin roulera sous son entière responsabilité.

Art.4 - FORMULE

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté Pitbike 2023 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier. Elles pourront se dérouler de jour ou en semi-nocturne suivant les critères notifiés sur le dossier de course.

Art.5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le pilote, dès son arrivée sur le site, passera en premier au contrôle administratif qui lui remettra une fiche de vérifications techniques qui sera à compléter et à signer. Puis il se dirigera au contrôle technique avec les équipements devant être contrôlés, une fois dans les règles, le pilote retirera un transpondeur qui devra être monté obligatoirement sur la machine.

Deux séances d'essais, une libre de 10mn puis après une séance d'essai chronométré de 10mn.

La séance d'essai chronométré déterminera la place sur la grille pour **les deux (ou trois manches) de 10mn + 1 tour** (Voir le planning de journée de l'organisateur).

Si l'organisateur souhaite rajouter une autre manche à son programme, libre à lui temps que le délégué soit au courant et valide.

Art.5.2 - REPRESENTANT DES PILOTES

Chaque catégorie peut désigner un "Représentant des pilotes" qui serait l'interlocuteur privilégié du Jury pour représenter l'ensemble des pilotes.

Art.6 - CHRONOMETRAGE

Le Chronométrage s'effectuera par transpondeurs, distribués la veille et le matin de l'épreuve lors du Contrôle Administratif et devront être rendus propres une demi-heure après la fin de la dernière course de chaque catégorie. Dans la négative, le pilote devra le retourner dans la semaine, à ses frais, par chrono-post ou colissimo au Chronométreur qui était présent. En cas de non-restitution ou en cas de restitution défectueuse ou tardive, la caution de 100€ sera encaissée.

Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports seront proposés à 10€.

Dans le cas d'épreuves gérées par le Chronométrage Fédéral (*épreuves de Championnat de France*), le club devra régler la location du matériel à la FFM (suivant le tarif en vigueur).

Art. 7 - CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant:

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Pour être classés, les pilotes devront avoir franchi la ligne d'arrivée. Seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ3+ Guidon d'Or, NJ3C, NCO et NPP prisent dans un club de BFC, un club national ou un club extérieur organisant une manche du Championnat BFC peut prétendre à marquer des points au Championnat.

Art.7.1 - CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour d'autres pilotes ex æquo.

Art.7.2 - RECOMPENSE

Le Club Organisateur récompensera sous forme de coupe ou de trophée, les 3 premiers de la catégorie ainsi que la 1^{ère} féminine (*plus suivant ses possibilités et à sa seule discrétion*), du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues.

La présence des pilotes qui seront récompensés est obligatoire à la remise des récompenses, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif (en cas d'absence, elle ne sera pas remise à un tiers). Un pilote qui porterait un maillot d'une fédération autre que celle de la FFM ne sera pas admis sur le podium et n'aura pas sa récompense.

Art.7.3 - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le Champion sera le pilote BFC qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

A l'issue du championnat BFC, la ligue récompensera lors de l'assemblée générale :

- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Open
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Big mini
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Vétéran
- ✓ Les 3 premières du classement scratch Féminine
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Espoir
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Semi auto (*si la catégorie est présente*)

Art.7.4 - CLASSEMENT GENERAL POUR LES PILOTES

Un classement général *non officiel* du Championnat se fera par le cumul des points marqués au scratch à chaque épreuve. **Aucun titre de Champion ne sera attribué dans ce Trophée.** Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places. En fin d'année, un podium pourra avoir lieu sur la dernière épreuve.

Art. 8 - RECLAMATION

Le Jury peut être saisi par le biais d'une réclamation transmise par le Directeur de Course et également par le biais d'un rapport d'Officiel. Elle doit être formulée par écrit accompagnée d'une caution de 75€, **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique. S'ajoutera un chèque de 150€ pour un moteur 4T. Les personnes intéressées (plaignant et la personne mise en cause) et éventuellement des témoins seront convoqués et auditionnés. La caution sera remboursée si le bien-fondé a été reconnu, dans le cas contraire, elle sera adressée à la FFM. Après avoir délibéré, le Jury pourra soumettre l'affaire à l'instance disciplinaire compétente.

Dérogation : dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

Art.9- DISCIPLINE

Tout pilote engagé doit avoir un comportement correct. Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Responsable sur l'épreuve. Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, DANS LES PARTIES RESERVEES AU PUBLIC ET EN DEHORS DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.

Un avertissement verbal sera donné et en cas de récidive, le Jury prendra une décision plus sévère. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bons voisinages.

Art. 10 - TECHNIQUE

Le pilote se dirigera avec la fiche technique complétée et signée au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

Equipements obligatoires :

- Casque Intégral homologué aux normes FIM :
 - Europe ECE 22-05 'P'
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale aux normes :
 - Pectorale, norme EN 14021 ou Label FFM
 - Dorsale, norme EN 1621-2 ou Label FFM
 - Gilet intégral normes EN 14021 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale
- Bottes tous terrains obligatoires, **les mini ou demi bottes sont interdites.**

Machine:

- Diamètre des roues suivant les sous catégories:
 - ✓ Open : 12/14
 - ✓ Big mini : 17/14
 - ✓ Vétéran : 12/14
 - ✓ Féminine : 12/14 ou 12/12
 - ✓ Espoir : 12/14 ou 12/12
 - ✓ Semi Auto : 10/10 ou 12/10 ou 12/12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La cylindrée maxi est 190cc

Décibel:

La méthode de prise de son appliquée sur la "2Mmax". Voir le Règlement Général MotoCross.
Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du Règlement Général MotoCross.

Nota1: les machines doivent (sauf accord du responsable de parc) être poussées dans le parc pilotes.

Nota2: Les machines à refroidissement liquide **sont interdites**.

Nota3: Toutes machines ne répondant pas aux critères des articles précédents ne seront pas admises.

Art.11 - ENVIRONNEMENT

Toutes les opérations de mécanique, vidanges et autres, s'effectueront avec un tapis de sol environnemental homologué sous la moto. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion immédiate de l'épreuve.

Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérés dans les récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

L'ensemble des déchets ménagers devra être collecté dans des sacs plastique et évacué dans des poubelles ou containers mis à disposition sur les terrains ou à votre domicile.

Nous devons respecter l'environnement et laisser un parc-coureurs propre.

Les groupes électrogènes doivent être arrêtés dans le parc pilotes au plus tard à 23h00, les pilotes doivent respecter le silence passé cette heure sous peine d'exclusion lors de la prochaine épreuve.

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au Règlement Général MotoCross.